

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1. Identification de la substance ou du mélange**

Nom du produit: Pump House Case and Diffuser Cleaner

**1.2. Utilisation de la substance/mélange**

Utilisation: Nettoyant pour diffuseur et boîtier

**1.3. Identification de la société**

Pump House Pumps Ltd, Glaisdale Drive East, Nottingham, NG8 4LY, United Kingdom  
T+44 (0) 115 500 5858, F+44 (0) 115 929 4468, info@pumphousepumps.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+44 (0)115 500 5858

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange**

Classification (CE 1272/2008)

- Dangers physico-chimiques: Aérosols inflammables 1 - H222
- Santé humaine: Pas de classification.
- Environnement: Pas de classification.

Classification (1999/45/CEE): F+;R12.

Voir Rubrique 16 pour le texte intégral des phrases de risque et de danger.

Santé humaine: Lors d'une exposition prolongée ou en forte concentration, le gaz ou les vapeurs sont nocifs. En fortes concentrations, les vapeurs et les brumes d'aérosols ont un effet narcotique et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. L'inhalation intentionnelle du contenu de ce récipient est dangereuse et peut être mortelle.

Environnement: Ce produit ne contient pas de substances qui sont nuisibles pour les organismes aquatiques ou qui peuvent causer des effets à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers physico-chimiques: Les bombes aérosol peuvent exploser lorsqu'elles sont chauffées par suite de l'accumulation de pression excessive.

Le produit est extrêmement inflammable et des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former même à des températures ambiantes normales. Lorsqu'elles sont vaporisées sur une flamme ou un corps incandescent, les vapeurs d'aérosol peuvent s'enflammer.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquette conforme à N° (CE) 1272/2008



Mention d'avertissement: Danger

Phrases de danger

- H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Phrases de conseils de prudence

- P102 – Tenir hors de portée des enfants.
- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P260 – Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Phrases de conseils de prudence supplémentaires

- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 – Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P410+412- Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**2.3. Autres dangers****RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL 10-30%  
N° CAS: 107-98-2

N° CE: 203-539-1

Classification (67/548/CEE) - R10, R67

Classification (CE 1272/2008)

- Liq. Inflamm. 3 - H226
- STOT SE (=toxicité spécifique pour certains organes cibles) 3 - H336

Numéro d'enregistrement: 01-2119457435-35

#### 2-AMINOÉTHANOL 1-5%

N° CAS: 141-43-5

N° CE: 205-483-3

Classification (67/548/CEE) - C;R34, Xn;R20/21/22

Classification (CE 1272/2008)

- Tox. aiguë 4 - H302
- Tox. aiguë 4 - H312
- Tox. aiguë 4 - H332
- Corr. cutanée 1B - H314
- STOT SE 3 - H335

#### 3-BUTOXYPROPAN-2-OL 5-10%

N° CAS: 5131-66-8

N° CE: 225-878-4

Classification (67/548/CEE) - Xi;R36/38

Classification (CE 1272/2008)

- Irrit. cutanée 2 - H315
- Irrit. oculaire 2 - H319

Numéro d'enregistrement: 01-2119475527-28

#### Alkoxypolyethoxypolypropoxypropanol 1-5%

N° CAS: 68603-25-8

N° CE:

Classification (67/548/CEE) - Xn;R22, Xi;R36.

Classification (EC 1272/2008) - Non classé.

#### BUTANE 5-10%

N° CAS: 106-97-8

N° CE: 203-448-7

Classification (67/548/CEE) - F+;R12

Classification (EC 1272/2008) Gaz inflamm. 1 - H220

Numéro d'enregistrement: Exempt selon REACH

#### ISOBUTANE 1-5%

N° CAS: 75-28-5

N° CE: 200-857-2

Classification (67/548/CEE) - F+;R12

Classification (EC 1272/2008) Gaz inflamm. 1 - H220

Numéro d'enregistrement: Exempt selon REACH

#### PROPANE 1-5%

N° CAS: 74-98-6

N° CE: 200-827-9

Classification (67/548/CEE) - F+;R12

Classification (EC 1272/2008) Gaz inflamm. 1 - H220

Numéro d'enregistrement: Exempt selon REACH

#### TÉRÉBENTHINE, ESSENCE < 1

N° CAS: 8006-64-2

N° CE: 232-350-7

Classification (67/548/CEE) - R10, Xn;R20/21/22,R65, R43, Xi;R36/38, N;R51/53

Classification (EC 1272/2008)

- Liq. inflamm. 3 - H226
- Tox. aiguë 4 - H302
- Tox. aiguë 4 - H312
- Tox. aiguë 4 - H332
- Irrit. cutanée 2 - H315
- Irrit. oculaire 2 - H319
- Sens. cutan. 1 - H317
- Tox. Asp. 1 - H304
- Aquatique chronique 2 - H411

Voir Rubrique 16 pour le texte intégral des phrases de risque et de danger.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Mesures de premiers secours**

Information générale: Transporter la victime immédiatement à l'extérieur.

Inhalation: En cas d'inhalation de brouillard de vaporisation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Maintenir la victime au chaud et au repos.

Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Fournir de l'air frais. Ne pas faire vomir.

Contact avec la peau: Laver immédiatement la peau contaminée avec de l'eau et du savon ou un détergent doux.

Retirer les vêtements contaminés et les laver.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux immédiatement avec des quantités abondantes d'eau courante pendant 15 minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact et ouvrir les yeux grands ouverts. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**4.2. Symptômes et effets les plus importants, aussi bien aigus que retardés****4.3. Indication d'attention immédiate et traitement spécifique obligatoire****RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Agents extincteurs**

Agents extincteurs: Utiliser de la mousse extinctrice, dioxyde de carbone, poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée.

**5.2. Dangers particuliers dus à la substance ou le mélange**

Risques inhabituels d'inflammation et d'explosion: Extrêmement inflammable. Des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former. Les vapeurs peuvent parcourir des distances considérables jusqu'à la source d'ignition et provoquer une rentrée de flamme. Les bombes aérosols peuvent exploser dans un incendie.

Dangers spécifiques: Les bombes aérosol peuvent exploser lorsqu'elles sont chauffées par suite de l'accumulation de pression excessive.

**5.3. Conseils pour sapeurs-pompiers**

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients. Utiliser de l'eau pour disperser les vapeurs. Avertir les sapeurs-pompiers que des aérosols sont en cause.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ventiler l'espace. En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire. Éviter l'inhalation de vapeurs aérosols.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol ou les eaux naturelles. Enfermer les déversements avec du sable, terre ou autre matériau absorbant approprié.

**6.3. Méthodes pour le nettoyage**

Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter les étincelles, les flammes et la chaleur. Ne pas fumer. Ventiler l'espace. Absorber le produit répandu avec du matériel absorbant, non combustible. Laisser évaporer. Tenir hors des espaces clos à cause du risque d'explosion.

**6.4. Référence à d'autres rubriques****RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions de manipulation**

Lire et suivre les recommandations du constructeur. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éliminer toute source d'ignition. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout autre matériel incandescent.

**7.2. Précautions de stockage, y compris les incompatibilités**

Extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker à des températures modérées, dans un endroit sec et bien ventilé. Récipient sous pression: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**7.3. Destination(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom	STD	TWA – 8 Heures		STEL – 15 Min		Notes
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	WEL	100 ppm(Sk)	375 mg/m <sup>3</sup> (Sk)	150 ppm(Sk)	560 mg/m <sup>3</sup> (Sk)	
2-AMINOÉTHANOL		1	2.5 mg/m <sup>3</sup> (Sk)	3	7.6 mg/m <sup>3</sup> (Sk)	
3-BUTOXYPROPAN-2-OL		Pas de std.				
BUTANE	WEL	600 ppm		750 ppm		
ISOBUTANE	WEL	800 ppm		Pas de std.		
PROPANE	SUP	ppm		ppm		
TÉRÉBENTHINE, ESSENCE	WEL	100 ppm	566 mg/m <sup>3</sup>	150 ppm	850 mg/m <sup>3</sup>	

WEL = Workplace Exposure Limit (= Valeurs limites d'exposition professionnelle).

Commentaires Ingrédients: WEL = Workplace Exposure Limits (= Valeurs limites d'exposition professionnelle).

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Mesures d'utilisation: Assurer une ventilation suffisante. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et minimiser le risque d'inhalation de vapeurs.

Équipement respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée.

Protection des mains: À cause de l'emballage spécifique, aérosol, risque minime de contact avec la peau. En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, utilisez des gants appropriés. Choisir les gants appropriés en concertation avec le fournisseur des gants qui peut vous informer du temps de perméation du matériel des gants.

Protection des yeux/du visage: Utiliser des lunettes de sécurité chimique où il y a des risques d'exposition oculaire.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains après avoir manipulé ce produit. En cas de contamination de la peau, rincer immédiatement. Se laver les mains après le travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Utiliser une crème appropriée pour hydrater la peau.

Protection personnelle: Ne pas fumer lors de l'utilisation.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Information sur les propriétés de base physiques et chimiques**

Apparence: Aérosol.

Odeur: Solvants organiques.

Point d'éclair (°C): <-40 °C

Température d'auto-inflammation (°C): 410-580

Limite d'inflammabilité – Inférieure (%): 1.8

Limite d'inflammabilité – Supérieure (%): 9.5

Observations: L'information donnée concerne l'ingrédient principal.

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Éviter de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et autres sources d'ignition. Éviter d'exposer les bombes aérosol aux températures élevées ou au soleil.

**10.5. Incompatibilités****10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de combustion, peut former des gaz toxiques (CO, CO<sub>2</sub>, NOx).

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Information sur les effets toxicologiques**

General information: L'inhalation intentionnelle du contenu de ce récipient est dangereuse et peut être mortelle.

Inhalation: En fortes concentrations, les vapeurs et les brumes d'aérosols ont un effet narcotique et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Perte de conscience, voire la mort.

Contact avec la peau: Lors d'usage normal pas d'irritation cutanée prévue. Le contact répété avec la peau pourrait provoquer le dessèchement de la peau et des crevasses.

Contact avec les yeux: Les vapeurs et les brumes d'aérosols pourraient causer de l'irritation et de la douleur.

Avertissements relatifs à la santé: Arythmie (déviation du rythme cardiaque normal). En fortes concentrations, les vapeurs et les brumes d'aérosols ont un effet narcotique et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées.

Voie d'exposition: Inhalation.

Organes cibles: Système nerveux central, voies respiratoires, poumons.

Symptômes médicaux: Arythmie (déviation du rythme cardiaque normal). Effet narcotique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité: Pas d'effets néfastes connus pour l'environnement aquatique. Ce produit n'est pas susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques.

### **12.1. Toxicité**

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **12.4. Mobilité dans le sol**

### **12.5. Résultats de l'évaluation POP et vPvB**

### **12.6. Autres effets nocifs**

## **RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

Information générale: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### **13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer ce produit et son récipient conformément aux prescriptions des autorités locales. S'assurer que les récipients sont vides avant leur élimination (risque d'explosion). Ne pas brûler les récipients vides par risque d'explosion.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORT**

En général: Ce produit a été emballé conformément aux dispositions de quantité limitée de CDGCPL2, ADR et IMDG. Ces dispositions permettent que le transport de bombes aérosol de moins d'1 litre, emballées dans des cartons de moins de 30kg brut, est exempté de contrôle pour autant qu'elles soient étiquetées conformément aux exigences de ces dispositions de quantité limitée.

Si non, il faut que les aérosols portent l'information suivante.

### **14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID/ADN): 1950

N° ONU (IMDG): 1950

N° ONU (ICAO): 1950

### **14.2. Désignation exacte d'expédition**

Désignation exacte d'expédition: AÉROSOLS

### **14.3. Classe(s) de dangers**

Classe ADR/RID/ADN: 2, 5F

Classe ADR/RID/ADN: Classe 2.1: Gaz inflammables.

N° étiquette ADR: 3

Classe IMDG: 2.1

Classe/Division ICAO: 2.1

Étiquettes de transport



### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN: Sans objet

Groupe d'emballage IMDG: Sans objet

Groupe d'emballage ICAO: Sans objet

**14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur**

EMS: 2-13

No. de risque (ADR): 23 Gaz inflammable.

Code de Restriction en Tunnels: (D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et au recueil IBC****RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Règlements/législation de sécurité, de santé et environnementaux spécifiquement pour la substance ou le mélange**

Royaume-Uni, références réglementation: The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 N° 2677) avec amendements (Règlement sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé).

Règlement sur les produits chimiques (Information sur les dangers et l'emballage).

Décrets-lois: Règlement sur les produits chimiques (Information sur les dangers et l'emballage pour l'approvisionnement) 2009 (SI 2009 N° 716). Contrôle des substances dangereuses pour la santé. Règlement sur l'usage des générateurs d'aérosols 1977 & 1999

Code de bonne pratique approuvé: Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Classification and Labelling of Substances and Preparations Dangerous for Supply. (Fiches de données de sécurité pour substances et préparations. Classification et étiquetage de substances et préparations dangereuses pour l'approvisionnement).

Code de bonne pratique fabricants britanniques d'aérosols 7<sup>ème</sup> édition 1999

Prescriptions: Limites d'exposition au lieu de travail EH40. CHIP for everyone HSG (108).

Directives de l'UE : directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses. Directive 2001/58/CE.

Régulations nationales: Règlement sur les produits chimiques 2002, N° 1689 (Information sur les dangers et l'emballage pour l'approvisionnement).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

État Fiche de Données de Sécurité: Approuvée.

Date: 02.05.2012

Phrases de risque intégrales

- R34 – Provoque des brûlures.
- R12 - Extrêmement inflammable.
- R10 - Inflammable.
- R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
- R36 – Irritant pour les yeux.
- R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de danger intégrales

- H319- Provoque une sévère irritation des yeux.
- H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H222 – Aérosol extrêmement inflammable.
- H220 - Gaz extrêmement inflammable.
- H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
- H332 – Nocif par inhalation.
- H302 – Nocif en cas d'ingestion.
- H312 – Nocif par contact cutané.
- H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H335 – Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité: Cette information concerne uniquement le produit spécifié et ne s'applique pas si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations présentées

dans ce document sont, à notre meilleure connaissance et croyance, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est donnée quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se convaincre de l'aptitude de ces informations pour son propre usage particulier.